



Calcul de pension alimentaire

Par **Marie17_old**, le **05/12/2007** à **10:05**

Bonjour,

Voici mon étude de cas :

J'ai 44 ans, une fille de 20 ans, étudiante et une de 16 ans, lycéenne. J'ai eu mes 2 filles sans être mariée, j'ai vécu pendant 10 ans avec leur père. Nous nous sommes séparés en 1996 et depuis il m'a versé 350 € par mois. Depuis l'année dernière, l'ainée étant en fac, il verse 180 € pour la petite et 300 € directement à la grande.

Entre temps, je me suis mariée et lui aussi.

Aujourd'hui, je suis au chômage ainsi que mon mari, nos revenus globaux sont de 3000 € (Assedic), par contre je n'ai jamais eu aucune idée des revenus du père de mes enfants mais je sais qu'il a une situation confortable.

Pouvez-vous me dire quel est le mode de calcul pour la pension des enfants ?

Merci de votre réponse,

Sincères salutations,

Marie17

Par **Iy31**, le **05/12/2007** à **20:40**

Bonsoir,

Il faut savoir ce que dit votre jugement de divorce :

1/ la pension alimentaire est elle due jusqu'à la majorité des enfants ?

OU

2/ la pension alimentaire est elle due jusqu'à la fin des études des enfants ?

La pension alimentaire est calculée sur les revenus et dépenses de chacun des parents

Je vous souhaite une bonne soirée

ly31

Par **Marie17_old**, le **06/12/2007** à **11:05**

Je vous remercie de votre réponse.

Mon problème est que justement il n'y a pas de jugement de divorce puisque nous n'étions pas mariés et d'autre part, je n'ai jamais su quels étaient les revenus et dépenses de mon ex-concubin.

Comment faire ?

Marie17